

FESTIVAL DES HOSPITALIERS
16ème édition – 25 et 26 octobre 2025
Règlement

Respect du règlement

Dans le cadre de ces cinq courses, les concurrents, enfants ou adultes, s'engagent à respecter le règlement du festival.

Chapitre 1 : l'organisation :

1.1 L'organisateur :

L'association Loi 1901 – Festival des Hospitaliers – 11, Place de l'Eglise – 12 230 NANT organise les 25 et 26 octobre 2025 la 15ème édition du Festival des Hospitaliers.

1.2 Contact :

Festival des Hospitaliers
11 Place de l'église
12230 Nant

Site : www.festival-des-hospitaliers.com

Courriel : inscriptions@festival-des-hospitaliers.com

Téléphone : 07 70 61 76 61

Chapitre 2 : Les épreuves :

Des courses chronométrées sont proposées les :

2.1 Les courses :

● **SAMEDI 25 OCTOBRE :**

o Trail-court « **Trail Larzac-Dourbie** » : 29,500 km (D + 1482 m)

o Trail « **La Nantaise** » : 13,000 km (D + 620 m)

✦ **DIMANCHE 26 OCTOBRE :**

o Trail « **Trail des Hospitaliers** » : 76,500 km (D + 3 977 m)

Sont également proposés deux courses pour les enfants le samedi 25 octobre :

- Une course de 2,5 km pour les enfants nés entre 2010 et 2013
- Une course de 1,2 km pour les enfants nés entre 2014 et 2015
- Un parcours initiation de 0,900 mètres pour les enfants nés entre 2016 et 2018

Les parcours proposés durant les épreuves sont entièrement balisés, et ne nécessite pas l'utilisation de carte.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

2.2 Les horaires de départ :

● SAMEDI 25 OCTOBRE :

⇒ Trail Larzac-Dourbie :

o 13 h 50 : briefing des coureurs

o 14 h 00 : départ dans la zone technique du Claux (centre du village)

⇒ Trail « La Nantaise » :

o 14 h 20 : briefing des coureurs

o 14 h 30 : départ dans la zone technique du Claux (centre du village)

✦ DIMANCHE 26 OCTOBRE

⇒ Trail des Hospitaliers

o 4 h 45 : briefing des coureurs

o 5 h 00 : départ dans la zone technique du Claux (centre du village)

2.3 Les parcours :

Le descriptif des parcours des 3 trails est sur le site à la rubrique « Parcours ».

De même, le profil des courses est aussi disponible sur le site.

2.4 Les Postes de contrôles :

➤ Pour le Trail Larzac-Dourbie 2 postes de contrôle sont prévus.

➤ Pour le Trail des Hospitaliers 5 postes de contrôle sont prévus.

➤ Pour le Trail la Nantaise : 1 poste de contrôle est prévu.

2.5 Ravitaillement :

Même si les courses se font en *semi-autosuffisance* : elles se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux coureurs une certaine autonomie aussi bien en ravitaillement liquide ou solide.

Le principe impose à chaque coureur de disposer d'une quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le ou les point(s) de ravitaillement.

*Dans le cadre de notre **démarche éco-responsable**, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les Ravitaillements du « **Rond-Point à Victor** » (La Nantaise), **Loulette** (Trail Larzac-Dourbie), **Sauclières et Croix des Prisonniers** (Trail des Hospitaliers). Les coureurs apporteront leurs propres gobelets qu'ils devront garder avec eux durant la course.*

➤ Pour le Trail la Nantaise :

➔ **1 ravitaillement liquide « écoresponsable »** (sans gobelets fournis par l'organisation), (Rond-Point à Victor),

➡ 1 ravitaillement à l'arrivée,

➤ Pour le Trail Larzac-Dourbie 2 postes de ravitaillement sont prévus :

➡ 1 ravitaillement liquide « **écoresponsable** » (sans gobelets fournis par l'organisation) (Ferme de l'Oulette)

➡ 1 ravitaillement liquide et solide (village de Cantobre).

➡ 1 ravitaillement à l'arrivée,

➤ Pour le Trail des Hospitaliers 5 postes ravitaillement sont prévus :

➡ 1 ravitaillement liquide « **écoresponsable** » (sans gobelets fournis par l'organisation) (Village de Sauclières)

➡ 1 ravitaillement liquide « **écoresponsable** » (sans gobelets fournis par l'organisation) (Croix des Prisonniers)

➡ 1 ravitaillement liquide et solide (Village de Dourbies)

➡ 1 ravitaillement liquide et solide (Village de Trèves)

➡ 1 ravitaillement liquide « **écoresponsable** » (sans gobelets fournis par l'organisation) (sortie sur le causse Noir)

➡ 1 ravitaillement liquide et solide (Village de Cantobre)

➡ 1 ravitaillement à l'arrivée,

Pour toutes les courses, un ravitaillement à l'arrivée est prévu pour les participants dans la zone technique.

Une assistance personnelle familiale est tolérée exclusivement sur les points de ravitaillement, dans la zone du ravitaillement et à l'appréciation du chef de poste.

2.6 Matériel obligatoire

- Ceinture porte gourdes ou Camel back avec une réserve suffisante en eau (1 litre minimum)
 - course en semi-autosuffisance pour les 2 trails,
 - course en autosuffisance pour la course-nature,
- Réserve alimentaire,
- Lampe frontale + piles de rechange,
- Couverture de survie,

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles à n'importe quel moment de la course.

2.7 Bâtons

L'utilisation des bâtons est tolérée mais après le 2^{ème} kilomètre de course.

Mais il est demandé aux concurrents la plus grande prudence pour ne pas se blesser ou blesser d'autres concurrents.

Chapitre 3 : Les Concurrents :

Le nombre de participants à chaque épreuve est limité :

- Trail LA NANTAISE : 500 participants
- Trail LARZAC-DOURBIE : 600 participants
- Trail des HOSPITALIERS : 500 participants

3.1 Participation

➤ **Les Trails Larzac Dourbie (29Km) et des Hospitaliers (75km)** sont ouverts aux individuels nés en 2007 et avant.

➤ **Le Trail La Nantaise (13Km)** est ouverte aux individuels nés en 2009 et avant.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs au jour de l'épreuve. Le document est à télécharger sur le site : rubrique inscriptions

3.2 Conditions médical

Dans le cadre de la mise en place des règles de Sécurité Médicale, l'organisateur s'assurera que les participants sont :

➤ Titulaires **d'une licence sportive** de course à pied **en compétition** en cours de validité à la date de l'épreuve.

➤ Pour les autres participants, d'une attestation PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) datant de moins de 3 mois donc après le **27 juillet 2025**

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Seront envoyés en PJ à l'adresse mail suivante :

festivaldeshospitaliers@orange.fr

➤ **Pour les courses des enfants**, une autorisation parentale est exigée, ainsi **Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du Sportif Mineur** (Téléchargeable sur le Site de la FFA)

3.3 Inscriptions :

Pour toutes inscriptions aux épreuves du Festival des Hospitaliers, 1 euros sera reversé à la Ligue Contre le Cancer – Aveyron

Les inscriptions se feront à partir de notre site « ONGLET » INSCRIPTIONS :

Le paiement se fera soit :

- Par le site sécurisé de notre Banque (CIC) : APAYER.Fr
- Un chèque bancaire ou postal à l'ordre : Festival des Hospitaliers

Et envoyer à

Festival des Hospitaliers
11 Place de l'Eglise
12 230 NANT

Le changement de course sera possible en fonction des disponibilités sur les autres courses,

Il sera impossible après le 19 octobre 2025.

3.4 Les Tarifs :

La Nantaise : 19,00 euros - **Dont 1,00 euros pour la Ligue Contre le Cancer,**
Le Trail Larzac-Dourbie : 33,00 euros - **Dont 1,00 euros pour la Ligue Contre le Cancer,**
Le Trail des Hospitaliers : 58,00 euros - **Dont 1,00 euros pour la Ligue Contre le Cancer,**
Repas accompagnateur : 14,00 euros

1,00 par inscriptions sera reversée à la Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose

3.5 Annulation d'une inscription aux épreuves du week-end

Toute annulation d'inscription, sera formulée par e-mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit parvenir aux Festival des Hospitaliers, 96 heures avant le début des compétitions de la manifestation, **après cette date aucunes demandes ne recevront un avis favorable.**

Les demandes seront traitées au plus tard dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Tableau des remboursements :

Courses	Jusqu'au 5 Octobre	Jusqu'au 21 Octobre
La Nantaise	14,00 euros	10,00 euros
Trail Larzac-Dourbie	28,00 euros	16,00 euros
Trail des Hospitaliers	52,00 euros	26,00 euros

La date du mail ou du cachet de la poste feront fois,

Aucun échange, session ou revente de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course. Le désistement d'un coureur ne lui donne pas le droit d'échanger, de céder ou de revendre le dossard à quelqu'un.

Les coureurs inscrits n'ont pas le droit de se faire remplacer ni représenter par une personne tierce.

Seule l'organisation se réserve la possibilité de rouvrir les inscriptions ou valider une autre inscription suite à un désistement.

3.6 dossards

- **Retrait des dossards :**

- Le SAMEDI 25 OCTOBRE de 9 h. à 20 h.
- Le DIMANCHE 26 OCTOBRE de 3 h. à 4 h 50 du matin sur la zone du départ.

Le chronométrage électronique a des avantages pour les coureurs comme pour les organisateurs mais demande quelques contraintes au coureur :

- **Mettre son dossard sur le devant de son corps et bien visible,**

Ceci pour faciliter le travail lors des pointages intermédiaires et sur l'arrivée.

- **Port du Dossard :**

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Des épingles seront mises à disposition par l'organisation.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

3.7 Assurances/ Responsabilité :

L'Association Festival des Hospitaliers a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

3.8 Contrôle antidopage

Les participants aux différentes épreuves du Festival des Hospitaliers s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

3.9 Récompenses

Tous les participants de la course nature, du trail court et du trail long recevront une dotation.

Tous les **finisseurs** de la course nature, du trail court et du trail long recevront une Médaille souvenir.

De nombreux trophées sont prévus pour les gagnants, ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie représentée en course.

Les prix ne sont pas cumulables.

3.10 Restauration

Un ticket-repas est compris dans l'inscription pour **chaque compétiteur des 2 trails**.

Un repas est proposé aux participants de le Trail « la Nantaise » **pour 5 euros**.

Il ne pourra être utilisé qu'après la course ayant vu la participation du coureur.

Les accompagnateurs pourront acheter :

- Un ticket repas pour le repas du samedi soir ou du dimanche soir au tarif de **14 euros**.

Les repas auront lieu au Hall polyvalent de Nant.

3.11 Disqualification :

- enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course,
- refus de contrôle du sac de course,
- absence de sac de course,
- absence de dossard,
- pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- non-assistance à un concurrent en danger,
- pollution ou dégradation des sites,
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles,
- refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve,
- état physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,

Chapitre 4 : Sécurité des participants :

4.1 Sécurité et assistance :

Elle sera assurée par un réseau de poste de signaleurs-orientateurs, d'ouvriers et de serre-file. Des équipages d'ambulance appartenant à une association de secours agréé par les services préfectoraux seront disposés sur le terrain et dans la zone d'arrivée des épreuves.

Une équipe médicale sera présente pendant toutes les épreuves du week-end de courses.

Mais elle ne saurait remplacer la vigilance des participants et des membres de l'association.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Un réseau radio relie le PC Course, à l'équipe médicale, le directeur de course, les postes de contrôle ravitaillement et les signaleurs-orientateurs.

4.2 Barrières horaires et abandon

Les barrières horaires de chaque course sont disponibles sur le site de l'organisation.

Tous coureurs étant mis hors course à un poste ayant une barrière horaire sera pris en charge par l'organisation pour son rapatriement vers la zone d'arrivée.

En aucun cas, même sans dossard, il ne sera autorisé à continuer la course.

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et rendre son dossard. Il sera pris en charge par l'organisation pour son rapatriement vers la zone d'arrivée.

4.3 Mauvais temps

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Dans le cas de l'annulation de l'épreuve :

1 mois avant la date : Les organisateurs rembourseront les droits d'inscription déduction faite de 4 euros pour frais de dossier.

Dans la semaine avant la date des Trails : Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'inscription,

En cas de neutralisation de la course, les coureurs seront dirigés vers les points de replis mis à disposition par les mairies.

Ils devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de coureurs à rapatrier.

Un pointage manuel sera mis en place sur les points de replis.

Les coureurs souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à l'organisation et devront restituer leur puce et leur dossard.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent, s'il quitte le site par ses propres moyens, sans signaler son départ.

Chapitre 5 : Droit à l'information et à l'image

5.1 C.N.I.L.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 11 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses et si possible votre numéro de dossard.

5.2 Publication des résultats :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 11 janvier 1978, nous vous informons que les résultats des épreuves sportives du Festival des Hospitaliers seront publiés sur notre site ainsi que sur le site du prestataire choisi par l'organisation pour effectuer le chronométrage officiel des épreuves.

Si vous vous opposez à la publication de votre résultat, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses, épreuve concernée et votre numéro de dossard.

5.2 Droit à l'image

De par leur participation aux différentes épreuves du Festival des Hospitaliers, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovi-

suelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Dans le cas contraire, merci d'adresser un mail à inscriptions@festival-des-hospitaliers.com indiquant votre refus en mentionnant vos noms, prénom, date de naissance et le nom de l'épreuve.

Chapitre 6 : Environnement :

6.1 Charte de l'environnement

Les 3 trails évoluent dans des paysages magnifiques ouverts gracieusement par des propriétaires privés comme public.

Les courses de déroulent en grande partie dans le Parc Régional des Grands Causses et le Parc National des Cévennes.

Le parcours impacte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Dans le cadre Natura 2000, vous emprunterez des sentiers monotraces concernés par les **ZCS** (**Z**one **S**péciale de **C**onservation, en application de la directive Habitat naturel, faune, flore) des gorges de la Dourbie et du Trevezel et par la **ZPS** (**Z**one de **P**rotection **S**péciale en application de la directive Oiseaux) des gorges de la Dourbie et causses avoisinants.

Le tracé des courses tient compte au mieux de ces contraintes, aussi nous vous demandons de ne pas quitter les sentiers balisés, et pour les accompagnants d'utiliser les aires de stationnement prévues.

Pour qu'à chaque festival hospitalier nous retrouvions cette biodiversité unique, ne laissons pas de traces de notre passage :

- Ramenons nos déchets,
- N'allumons pas de feu, ne jetons pas de mégots de cigarette,
- Ne cueillons pas les fleurs, laissons-les pour le plaisir des yeux de ceux qui nous suivent,
- Respectons les accès privés ou publics,
- Refermons les barrières et n'effrayons pas les troupeaux,
- Garons nos véhicules sans être un gêne à la circulation,
- Ne laissons pas divaguer nos chiens,
- Respectons les habitants et les autres utilisateurs de la nature.

De votre comportement dépendra la pérennité de l'épreuve.